

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 5 JUIN 2020

Tourisme en Outre-mer : non à l'interdiction, oui à une autorisation « sécurisée » !

Le décret numéro 2020-663 du 31 mai 2020 restreint drastiquement les libertés, les déplacements, la réouverture des commerces, et le redémarrage des activités dans les Outre-mer et la Corse.

C'est d'autant plus surprenant qu'hormis la Guyane et Mayotte, les Outre-mer sont tous en zone verte, ce qui est loin d'être le cas pour tous les départements de l'Hexagone où pourtant les entraves aux libertés de déplacements que nous dénonçons ont été supprimées.

Devant de telles aberrations, nos compatriotes corses n'ont pas manqué de réagir vigoureusement, en interpellant le premier ministre et en dénonçant des dispositions surprenantes, incohérentes, inégalitaires entre l'aérien et le maritime, entre la France hexagonale et l'île de Corse, et ont donc obtenu un nouveau décret abrogeant ces dispositions restrictives **uniquement pour la Corse.**

Le trafic aérien est par conséquent rétabli en Corse, sans quatorzaine, et sans restriction de déplacements pour seuls motifs impérieux.

Nous en sommes heureux pour nos compatriotes corses, **mais leur succès rend encore plus navrante la situation dans laquelle les ultramarins sont en train de creuser leur propre tombe !**

Comment qualifier l'attitude de nos élus, qu'ils soient parlementaires, élus locaux, présidents de région ou de collectivité devant un tel manque de courage, un tel manque de solidarité vis-à-vis du secteur touristique de leur territoire, mais surtout devant un tel manque de lucidité sur la dévastation économique qui s'annonce ?

Comment qualifier également l'attitude du gouvernement et du premier ministre vis-à-vis de nos territoires ? Pourquoi maintenir pour les seuls Outre-mer (hormis la Guyane et Mayotte qui ne sont pas en zone verte) des dispositions reconnues comme incohérentes pour la Corse 48 heures après la parution du décret général ? **Nous pensions que la relégation avait été abolie en 1946, mais visiblement tous ne le savent pas.**

Déjà, dans nombre de territoires et notamment en Polynésie française, des hôtels ferment et des salariés sont licenciés. Mais le pire reste malheureusement à venir.

La FEDOM, qui regroupe l'ensemble des milieux économiques ultramarins, interpelle donc solennellement le premier ministre afin que les Outre-mer ne soient pas les seuls territoires lésés de la République, condamnés à une catastrophe économique dont ils ne pourront pas se relever.

Nous ne sommes pas des inconscients. Nous savons que nous devons rassurer les ultramarins sur les contrôles sanitaires avant l'embarquement.

C'est pourquoi nous demandons instamment au gouvernement de substituer au principe d'interdiction un principe « d'autorisation sécurisée » sur le plan sanitaire qui permettrait à tous de voyager et donc à nos économies de redémarrer.